Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260506-DCM2026046-DE

moëlan sur-mer — molan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2026/046

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 06 mai 2026

L'An deux mille vingt six
Le mercredi six mai à 18H30

Date de convocation : 30 avril 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence d'Anaëlle JOLIFF, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Anaëlle JOLIFF	X		Anne KERDELHUÉ-FURIC		X
Solène BOULENGUER	X		Nicolas MONFORT	X	
Christophe NOGER	X		Laurent BAHOLET	X	
Sylvie CORNOU	X		Mickaël GOUYEC	X	
François PLOUËT	X		Morgane NAOUR	X	
Laurence RIOUAL	X		Kévin SINIC	X	
Philippe HAREL	X		Élodie FRANCHET	X	
Sandrine QUENTIN	X		Sylvie LE DOUAIRON	X	
David LE PORT	X		Gabrielle BOLOU	X	
Claire BENSIMHON	X		Xavier LE BRIS	X	
Jean-François MELIN	X		Christelle FÉNÉON	X	
Philippe BURBAN	X		Gwenaël HERROUËT	X	
Sylvie ISTA	X		Franck CHANVRIL	X	
Armelle ROUZEVAL	X		Julien DESTREMONT		X
Gwénaëlle BIERI	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Anne KERDELHUÉ-FURIC	Claire BENSIMHON
Julien DESTREMONT	Gabrielle BOLOU

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Solène BOULENGUER	39,1 %	29	27	2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mairie de Moëlan-sur-Mer • Ti Ker Molan
2, rue des Moulins - 29350 Moëlan-sur-Mer • 2, straed ar Milnoù - 29350 Molan
02 98 39 60 10 - mairie@moelan-sur-mer.bzh - www.moelan-sur-mer.bzh

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260506-DCM2026046-DE

DCM 2026/046 : COMPTE-RENDU DE MADAME LA MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL D'ESTER EN JUSTICE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION N° 2026-031 EN DATE DU 08 AVRIL 2026

RAPPORTEUR : Madame la Maire

En vertu de la délégation d'attribution consentie par délibération en date du 08 avril 2026, Madame la Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des dossiers présentés ci-dessous :

DOSSIER	JURIDICTION	OBJET	AVOCATS	ÉTAT DE LA PROCÉDURE	SUITE
MOËLAN-SUR-MER / SCI Ker-Meizou,	Tribunal Administratif de Rennes	Demande d'annulation l'arrêté du 10 novembre 2022 par lequel le maire de la commune de Moëlan-sur-Mer s'est opposé à la déclaration préalable en vue de la rénovation d'une construction existante, lieu-dit de Kervadel, cadastré ZE n° 35 et 36	Moëlan-sur-Mer : Cabinet LGP (SCI) Ker-Meizou,: Maître ROUHAUD	L'arrêté du 10 novembre 2022 du maire de la commune de Moëlan-sur-Mer de nonopposition à déclaration préalable et la décision de rejet du recours gracieux de la SCI KerMeizou sont annulés. La commune de Moëlan-sur-Mer versera à la SCI Ker-Meizou la somme de 1 500 euros sur le fondement des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.	
MOËLAN-SUR-MER / Madame POCHER Antoinette	Tribunal Administratif de Rennes	Demande d'annulation du CU n° CU291502500039 du 27 mars 2025 par lequel le maire de la commune de Moelan-sur-Mer a certifié que le terrain, cadastré section ZV n° 262, situé Kerhuiten ne pouvait être utilisé en vue de la construction d'une maison individuelle ainsi que le rejet du recours gracieux	Moëlan-sur-Mer : Cabinet LGP Mme POCHER: SELARL AKOR AVOCAT	En cours d'instruction	
MOËLAN-SUR-MER / Mmes RICHIER/SELLIN/POIGNARD/DENES	Tribunal Administratif de Rennes	Demandent d'annulation du CU n° CU291502300203 du 17 juillet 2023 par lequel le maire de la commune de Moëlan-sur-Mer a certifié que le terrain, cadastré section BC n° 583, 324 et 323, situé 20	Moëlan-sur-Mer : Cabinet LGP Mmes RICHIER/SELLIN/POIGNARD/DENES : SELARL VALADOU - JOSSELIN &	En cours d'instruction	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260506-DCM2026046-DE

		rue de Kerandoze ne pouvait pas être utilisé pour la construction d'une maison d'habitation	ASSOCIES		

VU la délibération n° 2026-031 en date du 08 avril 2026,
VU l'exposé de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREND ACTE de ce porter à connaissance.

Pour extrait certifié conforme.

Solène BOULENGUER
Secrétaire de séance

Anaëlle JOLIFF
Maire de MOËLAN-SUR-MER





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mairie de Moëlan-sur-Mer • Ti Ker Molan
2, rue des Moulins - 29350 Moëlan-sur-Mer • 2, straed ar Milnoù - 29350 Molan
02 98 39 60 10 - mairie@moelan-sur-mer.bzh - www.moelan-sur-mer.bzh

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260506-DCM2026046-DE